

# S'ASSOCIER EST UNE FORCE

GUIDE DE L'AFFILIATION ET DES SERVICES AUX ASSOCIATIONS  
SOCIO-CULTURELLES

SAISON  
2023  
2024



## SOMMAIRE

<b>LES DOCUMENTS A NOUS RETOURNER AU PLUS VITE</b> .....	3
<b>POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES</b> .....	3
<b>VOTRE REFERENT.E DE SECTEUR</b> .....	3
<b>LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT</b> .....	4
<b>ÊTRE AFFILIÉE À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 C'est :</b> .....	4
porter et relayer LE PROJET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT .....	4
bénéficiaire d'accompagnements a La Vie ASSOCIATIVE ET FÉDÉRATIVE .....	4
BÉNÉFICIER DES SERVICES ASSURANCES APAC (groupe coopératif et mutualiste d'assurance de la Ligue de l'Enseignement) .....	4
PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION DE QUALITÉ ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE .....	5
BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT D' ACTIONS SPORTIVES GRACE A L'UFOLEP ET L'USEP .....	5
BÉNÉFICIER D'OFFRES SPECIFIQUES SUR DES SÉJOURS VACANCES ET ETABLISSEMENTS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 .....	5
BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS .....	5
L'affiliation de votre association : suivez les étapes .....	6
Tarifs affiliations .....	7
TARIFS SPECIFIQUES DOUBLE ADHESION .....	7
POINT ASSURANCE .....	7
Gérer son affiliation et ses adhésions via AFFILIGUE .....	8
LA GESTION DE L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION .....	8
RÉAFFILIATION .....	8
CODES ET MOT DE PASSE .....	8
PAS A PAS SUR AFFILIGUE .....	9
REAFFILIATION ET SIGNATURE ELECTRONIQUE .....	9
POUR IMPORTER LES ADHERENT.E.S DANS AFFILIGUE .....	10
.....	11
APRÈS VOTRE SAISIE .....	11
ANNULER UNE DEMANDE D'ADHÉSION .....	12
SERVICE AFFILIATIONS .....	12
LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL .....	13
LE PASS'SPORT DU GOUVERNEMENT .....	13
L'ASSURANCE DE VOTRE ASSOCIATION .....	14
VOTRE ACCOMPAGNEMENT LIGUE .....	16
LE CENTRE DE RESSOURCES A LA VIE ASSOCIATIVE - CRVA .....	16
LES FORMATIONS POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIF.IVE.S .....	17
LA COMMUNICATION .....	17
LES PRINCIPES LIES A LA SACEM – SACD – SPRE .....	17
CAMPAGNE LAÏCITE .....	18
FORMATIONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE .....	18
SEMAINES D'EDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS .....	19
LIRE ET FAIRE LIRE .....	19
CINÉTIK .....	20
<b>VOTRE ACCOMPAGNEMENT UFOLEP 44</b> .....	21
PROCÉDURE D'AFFILIATION ET D'ADHÉSION A L'USEP .....	22

## LES DOCUMENTS A NOUS RETOURNER AU PLUS VITE

- **Fiche de ré-affiliation** pré-remplie complétée, modifiée si nécessaire à nous retourner signée soit par courrier, soit par mail, soit directement via la plateforme Affiligue. Possibilité de faire les modifications via le Affiligue et de signer ce document en ligne.
- **Bulletin de demande d'adhésion** à dupliquer et à utiliser pour vos adhésions (les bulletins pré-remplis de la saison précédente sont disponibles sur demande)

## POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Pour une meilleure compréhension des procédures, nous vous invitons à contacter le service Affiliations par email : [affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org) ou par téléphone **02.51.86.33.34** (Élise – UFOLEP) ou **02.51.86.33.09** (Pauline – Vie Associative)

## VOTRE REFERENT.E DE SECTEUR

- Hortense Vollaire (secteur 7) : [hvollaire@laligue44.org](mailto:hvollaire@laligue44.org) 02 51 86 33 22
- Anna Faou (secteur 5) : [afaou@laligue44.org](mailto:afaou@laligue44.org) 02 51 86 13 91
- Damien Tessier (secteurs 6 et 3) : [dtessier@laligue44.org](mailto:dtessier@laligue44.org) 02 51 86 33 25
- Louise Bougot (secteurs 2 et 1): [lbougot@laligue44.org](mailto:lbougot@laligue44.org) 02 72 00 42 66
- Sarah El Sayed (secteur 4) : [selsayed@laligue44.org](mailto:selsayed@laligue44.org) 02 72 00 42 64

**Retenez la date :**  
**Assemblée Générale départementale Ligue, Ufolep, Usep**  
**samedi 18 novembre 2023 à Bouguenais**

Pour suivre l'actualité de l'UFOLEP 44 : rendez-vous sur [www.ufolep44.com](http://www.ufolep44.com)

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement – FAL 44 : rendez-vous sur [www.laligue44.org](http://www.laligue44.org)

## LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

**La Ligue de l'Enseignement - FAL 44** milite pour une République démocratique, laïque et sociale, par la promotion et le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique.

L'éducation est la grande cause de la Ligue de l'enseignement, la laïcité est son combat, la démocratie son idéal.

S'engager à la Ligue, c'est :

- Faire le choix d'une planète vivable
- Apprendre par et avec les autres
- Faire vivre la convivialité et la fraternité
- Construire la solidarité et lutter contre les inégalités
- Prendre sa part d'une démocratie qui implique les citoyen.ne.s

**La Ligue de l'enseignement – FAL 44** est convaincue que la vie associative ne constitue pas une fin en soi, mais est un moyen, celui de permettre aux citoyen.ne.s d'agir de façon responsable et solidaire, pour une société plus juste, plus démocratique et plus égalitaire.

Elle est ouverte à toutes et tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Elle garantit la liberté de conscience et le respect du principe de non-discrimination. Elle permet l'accès des jeunes à ses instances dirigeantes et y garantit l'égal accès des hommes et des femmes.

## ÊTRE AFFILIÉE À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 C'est :

### PORTER ET RELAYER LE PROJET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

**La Ligue de l'enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :**

- comprendre les mutations de notre époque
- contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser
- promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale
- s'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète

Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du « vivre ensemble ».

### BENEFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE ASSOCIATIVE ET FÉDÉRATIVE

**PAR :**

- Un accompagnement au projet et au fonctionnement associatif
- Un appui à la création d'association
- Un appui au développement de nouvelles activités
- Des formations pour les bénévoles et responsables associatif.ive.s
- Un accompagnement à la fonction employeur
- Une mise en réseau des associations
- Un appui aux jeunes en projets
- Un appui au développement de projets éducatifs
- Des actions de citoyenneté
- Un accord avec la SACEM

### BÉNÉFICIER DES SERVICES ASSURANCES APAC (GROUPE COOPERATIF ET MUTUALISTE D'ASSURANCE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT)

**PAR :**

- Des conseils pour assurer votre association et les adhérent.e.s
- Des contrats spécifiques et adaptés à votre situation
- Des procédures sécurisées et conformes aux codes des assurances et du sport
- Un diagnostic spécifique pour votre association

## PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION DE QUALITÉ ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE

### PAR :

- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations...
- Des formations des délégué.e.s élèves

## BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT D' ACTIONS SPORTIVES GRACE A L'UFOLEP ET L'USEP

### PAR :

- L'organisation de manifestations sportives
- La mise en place de formations de bénévoles (dirigeant.e.s, animateur.trice.s, officiel.le.s...)
- La réalisation et diffusion de calendriers sportifs
- Le soutien au développement de nouvelles activités
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (organisation de manifestations, montage de dossiers de subventions...)
- Prêt de matériels (sono, talkie, stand parapluie...)
- Un soutien financier ou aide matérielle pour les projets spécifiques

## BÉNÉFICIER D'OFFRES SPECIFIQUES SUR DES SÉJOURS VACANCES ET ETABLISSEMENTS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44

### PAR :

- Des tarifs préférentiels sur certaines périodes et séjours
- Des possibilités de formations BAFA avec stages pratiques

## BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS

### POUR :

- Des formations PSC 1
- Des formations qualifiantes
- Des évènements spécifiques (ex : sportifs)
- Des achats de matériels chez des partenaires de la fédération

# L'affiliation de votre association : suivez les étapes

## Je renouvelle mon affiliation

- 1 • Je vérifie que les factures des années passées sont réglées
- 2 • Je me connecte à Affiligue (si j'ai perdu mes codes de connexion, voir section Mot de Passe)
- 3 • Je vérifie les informations et je fais les modifications si nécessaire
- 4 • Je complète les coordonnées des membres du bureau pour les correspondances avec la fédération
- 5 • Je vérifie la liste des activités et complète les coordonnées des référent.e.s de sections. Je vérifie mes paramètres.
- 6 • Le.la président.e signe le formulaire d'affiliation directement en ligne.
- 7 • Je renvoie l'ensemble du dossier dès que possible en cliquant sur "Transmettre / Envoyer à la fédération"
- 8 • Le service Affiliations traite ma demande
- 9 • Je saisis mes adhérent.e.s sur Affiligue en suivant la tuto pas à pas si besoin.
- 10 • Je vérifie ma fiche diagnostic et la mets à jour sur [www.apac-assurances.org](http://www.apac-assurances.org)
- 11 • Après validation de mes saisies, le service affiliations m'adresse ma facture d'affiliation et mes cartes Ligue et licences UFOLEP en fonction de mes paramètres choisis.

## Je suis une nouvelle association

- 1 • Mon affiliation a été validée par le Conseil d'Administration et le bureau de la FAL 44
- 2 • Je complète, je renseigne toutes les informations et signe le formulaire d'affiliation accompagné de 3 adhésions à la Ligue au minimum.
- 3 • Je le scanne et je l'envoie par email à [affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org)
- 4 • Le service Affiliations traite ma demande et m'envoie mes identifiants pour l'utilisation du site Affiligue
- 5 • Je reçois mes identifiants APAC pour accéder à mon espace privé sur [www.apac-assurances.org](http://www.apac-assurances.org)
- 6 • Je complète ma fiche diagnostic APAC et la renvoie signée par email à l'APAC pour bénéficier de ma couverture assurance
- 7 • Le service Affiliations traite ma demande et valide mon formulaire
- 8 • Je peux accéder à mon espace Affiligue pour saisir les adhérent.e.s. J'y vérifie mes paramètres.
- 9 • Le service Affiliations traite mon dossier.
- 10 • Après validation de mes saisies, le service affiliations m'adresse ma facture d'affiliation et mes cartes Ligue et licences UFOLEP en fonction de mes paramètres choisis.

## Tarifs affiliations

Catégories d'affiliation	Total	Typologie des associations
Associations	76 €	Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérent.e.s
Associations scolaires et de jeunes	0 €	Associations d'élèves créées en milieu scolaire (dont USEP, MDL, foyers, chorales...), juniors associations, associations loi 1901 dont les représentants ont majoritairement – de 30 ans
Structures non-associatives	150 €	Etablissements scolaires, collectivités, services publics, entreprises, coopératives ESS...

Type	Adulte né.e en 2006 et avant	Jeune et enfant né.e en 2007 et après
Carte Ligue	16,50 €	3,80 €

Pour valider votre affiliation, nous vous rappelons que minimum 3 cartes Ligue sont obligatoires au moment de la (ré)affiliation.

### TARIFS SPECIFIQUES DOUBLE ADHESION

	Adulte né.e en 2006 et avant	Jeune et enfant né.e entre 2007 et après
Adhérent.e déjà titulaire d'une carte Ligue FAL44 dans une autre association du département	4,16 €	1.54 €

### POINT ASSURANCE

Attention, l'affiliation ne donne pas de droit automatique à une couverture assurance.

La couverture responsabilité civile de l'association est acquise si l'ensemble des adhérent.e.s de l'association prennent une carte ou une licence.

**La fiche diagnostic APAC liée à l'assurance doit dans tous les cas être remplie et mise à jour lorsqu'il y a Des changements statutaires ou d'activités au sein de l'association.**

L'APAC EN DIRECT : 01 57 97 81 72

Plus d'info sur l'assurance APAC : [www.apac-assurance.org](http://www.apac-assurance.org)

# Gérer son affiliation et ses adhésions via AFFILIGUE

Le site [www.affiligue.org](http://www.affiligue.org) permet de faciliter la gestion administrative de votre association et de ses adhérent.e.s.

- Un accès 24 h sur 24, 7 jours sur 7 depuis un ordinateur, une tablette ou un Smartphone
- La gestion des données de vos adhérent.e.s et vous facilite les demandes d'adhésions
- L'accès à des informations de votre Fédération
- Le suivi et l'enregistrement de vos adhésions par la fédération à J+1
- L'impression des copies des cartes d'adhésions
- L'extraction des fichiers de vos adhésions (papier ou informatique)
- La communication avec vos adhérent.e.s, via une boîte mail intégrée

## LA GESTION DE L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION

### RÉAFFILIATION

La ré-affiliation 2023/2024 est possible par Affiligue.

Les mots de passe ne changent pas. En plus des accès autorisés pour le.la président.e et le.la trésorier.ère, vous avez la possibilité de désigner un ou plusieurs « gestionnaires web », supplémentaires, dans le tableau des responsables de l'association, afin d'identifier la ou les personnes utilisant réellement cet outil pour gérer les adhérent.e.s de l'association.

### CODES ET MOT DE PASSE

La mise à jour d'Avril 2022 a permis de nous mettre en conformité avec le RGPD sur la gestion des mots de passe qui ne doivent pas être lisibles en clair à l'écran ou dans un mail et l'utilisateur doit le créer lui-même et le modifier dès qu'il le souhaite. La mise à jour s'est donc accompagnée de la suppression de l'accès aux codes fédérations de toutes les associations que nous avons remplacé par un lien de connexion à recevoir par mail pour pouvoir continuer d'accompagner vos associations.

Pour la création du mot de passe associé au numéro d'adhérent, l'utilisateur est autonome.

## Bienvenue sur Affiligue

<p>Identifiant</p> <input type="text"/>	APAC ASSURANCES Gérer votre fiche diagnostic
Mot de passe	ROULER EN UFOLEP Gérer vos entraînements Motos et Cyclos
<input type="button" value="Se connecter"/>	REJOIGNEZ-NOUS Pour ceux et celles qui n'ont pas encore rejoint notre réseau d'associations affiliées et d'adhérents
<input type="button" value="Première connexion"/>	<input type="button" value="J'ai mon identifiant"/>

**Première connexion** : permet de savoir si son adresse email est enregistrée dans [affiligue.org](http://affiligue.org) et de récupérer son identifiant quand on ne le connaît pas

**J'ai mon identifiant** : je connais mon numéro d'adhérent, et je vais pouvoir créer mon premier mot de passe. Je pourrais également par cette fonction le modifier quand je le perds ou que je veux le changer.





## POUR IMPORTER LES ADHERENT.E.S DANS AFFILIGUE

Vidéo pas à pas à retrouver ici :

The screenshot shows the Webaffiligue Association interface. On the left is a sidebar menu with the following items: Agenda, Webrencontres usep, Ecrire par mail aux adhérents, Actualités pour les adhérents, Outils, and Aides (highlighted in yellow). The main content area displays a list of help topics:

- Webformation - Toutes les vidéos insérées dans les aides des menus
- Application de la réglementation RGPD (v12/06/2020)
- PARAMETRAGE => Gérer les sections de l'association (association culturelle et Ufolep)
- PARAMETRAGE => Gestion du groupe scolaire (association Usep)
- PARAMETRAGES => Définir mes rubriques pour gérer les adhérents
- MON ASSOCIATION / MON AFFILIATION => Gérer mon affiliation
- MES ADHESIONS => Gérer mes adhérents.es (v06/07/2020)
- MES ADHESIONS => Importer un fichier d'adhérents.es (v29/01/2020)
- AGENDA => Gérer l'agenda (v16/12/2019)
- WEBRENCONTRE => agenda Webrencontre (v11/02/2020)
- GESTION DE L'ESPACE DE VOS ADHERENTS => Actualités pour les adhérents (v06-05-2020)
- GESTION DE L'ESPACE DE VOS ADHERENTS => Envoi des identifiants de connexion aux adhérents (v22/08/2019)

Importer les adhérent.e.s depuis un tableur Excel ou Libre Office

Choisir le fichier correspondant à votre situation

The screenshot shows a FAQ modal window titled "MES ADHESIONS = > Importer un fichier d'adhérents.es (v29/01/2020)". The text explains that Webaffiligue offers the possibility to integrate a file of members/licenses. It states: "L'import de fichier peut proposer plusieurs types d'importation en fonction de l'affiliation de l'association. Choisissez celui qui convient à l'association que vous allez traiter :".

Below this text, there are five categories of importation, each with a PDF icon:

- Pour des adhésions Culturelles
- Pour des licences Ufolep
- Pour des licences Usep
- Pour les adhésions Ufobox
- Pour les participants Tipo

Below these, there are five XLS icons representing example files for each profile:

- Association culturelle Ufobox
- Association Participants TIPO
- Association Sportive
- Association scolaire sans le nom de l'enseignant
- Association scolaire (fichier Onde) Avec nom de l'enseignant

At the bottom right of the modal, there is a "Fermer" button.

Sur le tableur, suivez bien les règles de saisie suivantes :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
1	No licence	Sexe	Nom	Prenom	Date de naissance	Adresse 1	Adresse 2	CP	VILLE	N° téléphone	Mail	Date visite medica	Questionnaire de sante	
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														

### Règles de saisie

tout en majuscules

pas d'accent

pas de tiret -

colonne sexe : F ou M

colonne date de naissance : JJ/MM/AAAA

colonne ville : Saint s'écrit ST

colonne date visite médicale, pour les mineur.e.s : bien écrire " Mineur.e ", pour les majeur.e.s écrire " questionnaire "

colonne questionnaire de santé : laisser vide pour les assos uniquement socio culturelles

ne rien écrire d'autre sous le tableau que les informations attendues

Supprimer les lignes vides en bas

Le nom de fichier :

2023\_n°del'associationsurAffiligue\_100

le nom de la feuille :

2023\_n°del'associationsurAffiligue\_100

**N'oubliez pas de cliquer sur le bouton transmettre à la fédération pour envoyer le fichier pour traitement !**

Envoyer les modifs. à la fédération

## APRÈS VOTRE SAISIE

- Nous intégrons le fichier Internet ou informatique dans le logiciel d'affiliation sans aucune ressaisie
- Nous délivrons immédiatement vos licences UFOLEP et cartes Ligue de l'enseignement – FAL 44

Vous pouvez demander de ne plus recevoir les cartes Ligue au format papier.

Dans vos paramètres, cases à cocher ici :

- Nous éditons une facture correspondant aux demandes d'adhésions saisies
- Une mise à jour des nouvelles adhésions est effectuée dans votre espace Internet Affiligue par une centralisation de nos données, toutes les 24 h, au serveur national.

## ANNULER UNE DEMANDE D'ADHÉSION

Vous avez la possibilité de résilier une carte Ligue de l'enseignement - FAL 44 ou une licence UFOLEP, mais seulement dans les **15 jours à partir de la date de saisie**. Pour cela, merci de nous retourner une demande écrite de l'annulation avec le retour de la carte ou la licence de la personne concernée. **Sans ces documents, il n'y aura pas de remboursement.**

## SERVICE AFFILIATIONS

N'hésitez pas à nous contacter par email ou par téléphone pour vous accompagner dans vos démarches.

[affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org)

ou par téléphone **02.51.86.33.34** (Élise – UFOLEP) - ou **02.51.86.33.09** (Pauline – Vie Associative)

# LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL

## C'EST QUOI ?

- Le **E.Pass jeunes** est une aide financière mise en place par la Région des Pays de la Loire qui a pour but d'aider les jeunes ligériens et ligériennes dans les différents parcours jeunesse, santé, culture, sport... : le E.pass culture sport facilite les sorties et l'engagement citoyen.



## C'EST POUR QUI ?

- Vous pouvez faire bénéficier du E.Pass vos jeunes adhérent.e.s entre 15 et 19 ans habitant en Loire-Atlantique ou scolarisé.e.s en lycée, MFR, CFA, IME ou établissement d'enseignement supérieur. Pour cela, la personne intéressée doit télécharger l'appli sur son téléphone mobile ou se connecter sur le site internet [E.Pass /maregion](http://E.Pass/maregion) et vous présenter la preuve de la création de son compte.

Si vous avez des adhérents qui règle avec un E PASS, merci de contacter Elise ou Pauline ainsi que d'envoyer les E PASS par mail afin que la Ligue ou l'Ufolep valide les QR CODE.

# LE PASS'SPORT DU GOUVERNEMENT



Le dispositif concernera **les mineur.es âgés entre 6 et 18 ans** dont la famille est éligible à l'allocation de rentrée scolaire et tous les mineur.es qui sont bénéficiaires de l'allocation AEEH. Ainsi, chaque enfant bénéficie d'une réduction de **50 euros sur sa cotisation de club**.

Les familles concernées par le pass'sport vont recevoir un courrier précisant qu'elles peuvent bénéficier de cette réduction. Ce justificatif doit être présenté au club, qui fait sa demande de remboursement sur le site du <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Pour plus d'informations, contacter le CDOS : <https://cdos44.fr/pass-sport/>

# L'ASSURANCE DE VOTRE ASSOCIATION

APAC Assurances est LE service assurances de la Ligue de l'enseignement. Membre du groupe coopératif de la Ligue de l'enseignement, APAC Assurances couvre l'ensemble des besoins en assurances des associations à travers ses 3 entités : APAC, MAC et LIGAP.

## ➤ QUELS SONT LES BENEFICIAIRES DES GARANTIES ?

### VOTRE ASSOCIATION :

- Dans le cadre d'une affiliation classique si la totalité de l'effectif est déclarée et titulaire d'une carte d'adhérent.e à la Ligue de l'enseignement et/ou d'une licence UFOLEP ;
- Dans le cadre d'une affiliation sectorielle : la ou les sections affiliées de votre association dont tout l'effectif est déclaré et titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP (ou à défaut pour lesquels un complément d'assurance a été souscrit auprès de l'APAC).

### LES PERSONNES PHYSIQUES PARTICIPANT A VOS ACTIVITES :

- Les personnes physiques titulaires de la carte d'adhérent Ligue et d'une licence UFOLEP (ou à défaut déclarées dans le cadre de la souscription d'un complément d'assurance) ;
- Les collaborateurs.trice.s permanent.e.s ou occasionnel.le.s (salarié.e.s ou non) ;
- Les aides bénévoles qui, à la demande de l'association, prêtent exceptionnellement leur concours gratuit lors de manifestations occasionnelles.

## ➤ LES GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE

La Multirisque Adhérents Association vous accorde un ensemble de garanties Responsabilité civile destinées à vous protéger dans vos activités associatives.

- Responsabilité Civile Générale de l'association et des participants : garantie des dommages corporels
- Matériels et immatériels causés aux tiers au cours des activités assurées
- Responsabilité Civile Organisateur d'épreuves non motorisées (exclusion des épreuves et manifestations cyclistes notamment soumises à autorisation ou déclaration préalable)
- Responsabilité Civile Intoxications alimentaires
- Responsabilité Civile des mandataires sociaux
- Responsabilité civile Organisation et Pratique des activités cyclistes (Risques R5) et motorisées (Risques R6) : voir spécificités ci-après
- Responsabilité Civile « Organisation ou vente de voyages ou séjours » : garantie de la responsabilité civile spécifique instaurée par les articles L.211-16 et L.211-17 du Code du Tourisme pour les voyages ou séjours exceptionnels organisés au profit de vos adhérent.e.s. Attention : si vous relevez de l'immatriculation au Registre national des agents de voyage et autres opérateurs de tourisme, une souscription spécifique est nécessaire
- Responsabilité Civile « Locaux occasionnels » : responsabilité civile de l'association pour les dommages causés aux bâtiments mis occasionnellement à disposition. Attention : si vous disposez d'une exclusivité pendant plus de trois mois consécutifs, un contrat spécifique doit être souscrit. Plafonds de garantie et limitations : voir le tableau récapitulatif figurant dans la notice Multirisque Adhérents Association. Exclusions : les biens et matériels appartenant, loués ou confiés à l'association ne sont pas garantis (une seule exception : les biens confiés à titre de dépôt définis dans la notice). Attention aux spécificités liées à l'organisation de manifestations publiques notamment soumises à déclaration ou autorisation préalable. Les manifestations publiques motorisées ou cyclistes sont exclues et nécessitent la souscription d'un contrat spécifique. Reportez-vous à la notice pour prendre connaissance des exclusions. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre correspondant APAC.

### Rappel :

**La fiche diagnostic est obligatoire.  
Elle doit être complétée et renvoyée signer**

**Pour les ré-affiliations, vous n'avez pas à remplir une nouvelle fiche à la rentée.  
Par contre, vous devez la modifier en cas de changement de statuts et/ou activités**

**[www.apac-assurances.org](http://www.apac-assurances.org)**

### UNE GARANTIE ASSISTANCE JURIDIQUE AU PROFIT DE VOTRE ASSOCIATION :

Un litige garanti survient dans le cadre de votre activité ? Une aide vous sera apportée pour engager une action amiable ou même judiciaire (avec prise en charge des frais et honoraires).

Document non contractuel

### UNE GARANTIE DEFENSE PENALE/RECOURS AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

En cas de sinistre corporel ou matériel survenu lors d'une activité associative, un recours amiable ou judiciaire à l'encontre du tiers responsable peut être engagé.

## ➤ DES GARANTIES DOMMAGES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ET DE SES MEMBRES

- Vol d'espèces et valeurs : garantie, sous réserve du respect des conditions de sécurité, des valeurs appartenant ou confiées à votre association.
- Garantie Tous Risques des expositions organisées par votre association. Attention : si les objets exposés dépassent une valeur unitaire de 3.000 € (ou un total de 63.950 €), contactez votre correspondant APAC pour une souscription complémentaire.
- Garantie des biens des personnes physiques : remboursement (dans la limite de 1.100 €) en cas de détérioration ou de vol (sous certaines conditions) des biens appartenant aux personnes physiques garanties. Attention, les effets vestimentaires, les bicyclettes, planches à voile, bijoux et espèces ne sont pas garantis.

### **INDIVIDUELLE ACCIDENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :**

Les personnes physiques ayant accepté les conditions proposées bénéficient de garanties Individuelle Accident accordées par la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) :

- En cas d'accident corporel ou de maladie grave (cf. définition aux Conditions Générales) survenu lors d'activités associatives, remboursement des frais médicaux restés à charge (dans la limite de 7.623 €).
- En cas d'accident corporel avec :
  - remboursement des prothèses dentaires (dans la limite de 336 € par dent),
  - remboursement des lunettes et lentilles (dans la limite de 610 €),
  - pertes de salaires, frais de garde ou de rattrapage scolaire : dans la limite de 458 €,
  - capital forfaitaire réductible selon le degré de l'Invalidité Permanente Partielle (30.490 €\* pour une I.P.P. de 100 %),
  - capital Décès de 6.098 €\*.

\* Ces plafonds peuvent être augmentés en souscrivant les Garanties optionnelles complémentaires

Pour toute information complémentaire, reportez-vous à la notice spécifique Individuelle Accident Corporel.

### **ASSISTANCE RAPATRIEMENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :**

Rapatriement sanitaire en cas d'accident ou de maladie, retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un proche, frais de secours en montagne, etc. Pour les détails des plafonds de garanties reportez-vous à la notice spécifique remise avec l'affiliation.

## ➤ LA DUREE DE L'ASSURANCE

L'acquisition de ces garanties doit être validée après **régularisation d'une fiche diagnostic** qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

Les garanties sont accordées du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 octobre de l'année suivante (ex : 2022 pour la saison 2022/2023). Cette extension de garantie de deux mois est destinée à permettre aux associations et à leurs membres de mettre en œuvre les formalités nécessaires au renouvellement de leur affiliation et de leur adhésion entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre de la saison en cours. Pour continuer vos activités en toute sérénité et bénéficier des garanties de cette Multirisque Adhérents Association, nous vous conseillons de renouveler l'affiliation de votre association et l'adhésion de ses membres avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour la saison 2022/2023. En l'absence de renouvellement de l'affiliation et des adhésions au plus tard le 31 octobre 2022, l'association ne bénéficiera d'aucune garantie d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

## ➤ LA DECLARATION DE SINISTRE

**Attention : Vous pouvez effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, via votre espace privé du site APAC ou prédéclaration en ligne. Attention d'envoyer les documents dans les 5 jours ouvrés après le sinistre.**

## ➤ CONTACTER LES SERVICES DE L'APAC



L'APAC EN DIRECT : 01 57 97 81 72

Adresse mail : [accueil-apac@laligue.org](mailto:accueil-apac@laligue.org)

# VOTRE ACCOMPAGNEMENT LIGUE

Pour faciliter l'appui de proximité, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 a divisé le département en **7 secteurs géographiques, animés chacun par deux personnes, l'une salariée Vie Associative, l'autre administratrice élue au Conseil d'Administration.**

L'animation du réseau des associations affiliées s'articule autour des objectifs suivants :

- accompagner la réflexion autour du projet de l'association et sa mise en action
- accompagner au quotidien les actions développées par les associations et Amicales Laïques affiliées
- favoriser la mise en réseau des associations entre elles sur le territoire nantais
- favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics et la reconnaissance par ces derniers de l'utilité sociale des actions et projets portés au micro-local.

**Pour en savoir plus ou contacter votre référent.e de secteur, n'hésitez pas à nous solliciter au 02 51 86 33 09.**

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement – FAL 44, rendez-vous sur [www.laligue44.org](http://www.laligue44.org)

**L'UFOLEP 44** coordonne les associations proposant des activités sportives. Un accompagnement et un travail en réseau est proposé aux associations affiliées.

Exemples : commission technique, mise à disposition d'éducateurs sportifs, prêt de matériel, tarif attractif pour la formation PSC1, les formations fédérales bénévoles,...

## LE CENTRE DE RESSOURCES A LA VIE ASSOCIATIVE - CRVA

Labellisé CRIB et depuis peu « Accompagnement généraliste, le CRVA a pour objet de soutenir et d'accompagner votre association dans son fonctionnement au quotidien sur toutes les questions liées à la vie statutaire, à la gouvernance, à et de faciliter la mise en place des projets. Il vous répond sur simple demande par mail à l'adresse [centreresources@laligue44.org](mailto:centreresources@laligue44.org) ou par téléphone au 02 51 86 33 09.

### Appui à la fonction employeur :

- Appropriation du cadre légal et conventionnel
- Evaluation de la faisabilité d'un projet d'embauche
- Entrée, vie et conclusion du contrat de travail
- Relation employeur salarié.e

### Appui à la gestion comptable :

- Mise à disposition du tableur Comptasso pour les associations d'envergure (tableau de comptabilité simplifiée et en partie double)
- BasiCompta\_logiciel en ligne pour les petites associations affiliées
- Réponse aux questions liées à la comptabilité et à la gestion

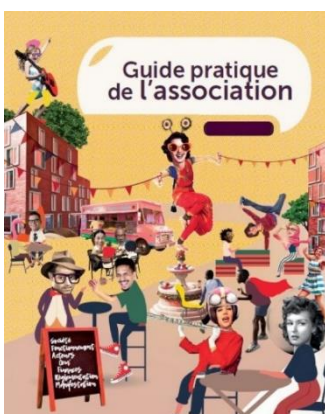
### Gestion de la paie facilitée et sécurisée pour les associations affiliées

Labellisé Tiers de Confiance par l'URSSAF, le Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA) de la Ligue de l'Enseignement – FAL 44 propose le dispositif Impact Emploi aux associations affiliées qui inclut :

- La gestion sécurisée des bulletins de salaire et des déclarations sociales
- Le suivi adapté aux réalités des petites associations employeuses ainsi qu'aux obligations des conventions collectives qui leur sont applicables
- L'accompagnement sur leurs obligations d'employeur par le CRVA des Pays de la Loire

Le CRVA est le rédacteur du Guide pratique de l'association [www.guidepratiqueasso.org](http://www.guidepratiqueasso.org)

Reconnu nationalement depuis 1993, ce guide explique dans un langage simple **les principes de base du fonctionnement associatif** :



- une boîte à outils,
- la vie associative,
- l'association et son fonctionnement,
- les acteurs,
- l'organisation de manifestations,
- la communication,
- la réglementation des activités,
- les finances.



Dans le cadre du réseau Guid'Asso, le Guide Pratique de l'Association peut être une [ressource pour les acteurs et actrices de l'appui à la vie associative ainsi que pour les associations](#).

Vous trouverez [sur ce lien](#) le dossier de présentation comprenant notamment le planning « comment commander » et les tarifs.

Nous restons à votre disposition et à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements par email à [faleditions@laligue44.org](mailto:faleditions@laligue44.org)

## LES FORMATIONS POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIF.IVE.S

Elles sont accessibles avant tout pour les bénévoles et responsables associatif.ive.s. Elles sont gratuites pour les associations affiliées.

- **Les thématiques**

Fonctionnement associatif, responsabilité juridique et assurances, comptabilité, organisation de manifestation, fonction employeur, communication, animation d'une réunion, etc.

Ces temps collectifs peuvent être mis en place en fonction des demandes des associations affiliées sur les territoires.

- **Le Certificat de Formation à la Gestion Associative - CFGA**

Il comprend une formation théorique (32 h) et une formation pratique (stage dans une association déclarée).

Le CFGA est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, aux participants qui auront suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation.

Il peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi.

## LA COMMUNICATION

Bénéficiez d'une communication optimale de la Fédération ainsi que des secteurs sportifs : UFOLEP et USEP

- lettre mensuelle de la Ligue de l'enseignement – FAL 44
- lettre électronique de l'UFOLEP,
- lettre d'information de l'USEP,
- posts Facebook,
- relais sur site Internet [www.laligue44.org](http://www.laligue44.org)
- ...

Pour permettre à vos adhérent.e.s et dirigeant.e.s de bénéficier de ces outils de communication, lors des adhésions, **n'oubliez pas de saisir leurs adresses e-mail.**

## LES PRINCIPES LIES A LA SACEM – SACD – SPRE

Pour bénéficier de réductions allant de 9,5 à 12,5%, l'association doit attester de son appartenance à la Ligue de l'enseignement lors de la création de son compte sur le site de la SACEM, à partir d'une attestation d'affiliation fournie par la fédération.

Ce document atteste de l'affiliation à la Ligue de l'enseignement et détaille les démarches à effectuer par l'association auprès de la SACEM. Vous pouvez en faire la demande par email au service affiliations : : [affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org)

Sur le site client de la SACEM, l'association choisit le type d'autorisation. Elle clique sur «obtenir cette autorisation en ligne». Trois cas de figures sont possibles :

- l'association a un espace client en ligne et se connecte avec ses identifiants
- l'association est déjà cliente de la SACEM mais n'a pas de compte en ligne. Dans ce cas, elle fournit un identifiant fourni par la SACEM, sur les courriers ou les factures qu'elle a reçus ou à défaut son numéro SIRET.
- l'association n'a pas de compte et n'a jamais été cliente de la SACEM. Dans ce cas, elle doit créer un compte comme nouveau client à partir du numéro de SIRET de son association ou en sélectionnant «vous êtes une association sans SIRET».

Après avoir renseigné ses coordonnées, elle indique être membre d'«une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la SACEM». Indiquer «LFEEP-la Ligue de l'enseignement» dans la liste déroulante et renseigne la date d'adhésion (date de début et de fin de saison en cours). Pour justifier de l'appartenance à la Ligue elle doit fournir l'attestation à sa délégation de la SACEM.

Plus d'informations auprès de la délégation SACEM 44 :  
29 Quai de Versailles - 44004 NANTES CEDEX 1  
[dl.nantes@sacem.fr](mailto:dl.nantes@sacem.fr) - 02 90 92 21 10

## CAMPAGNE LAÏCITE

Participez à la campagne Laïcité, en mettant en place un projet auprès de vos adhérent.e.s, des habitant.e.s, avec l'école.

Vous mettez en place une action ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour agir ? La fédération vous relaie et vous appuie dans la mise en œuvre !

Quelques exemples d'actions :

- **Une lecture spectacle : « la laïcité se dévoile ».**

Eduquer à la laïcité : charte de la laïcité, animation en direction d'enfants et de jeunes lors d'activités... **Charte de la laïcité redessinée par des sections dessin, création de saynètes d'impro par des sections théâtres...**

- **Des formations Laïcité (mises en place régulièrement ou à la demande) :** comprendre la notion et ses enjeux, mettre du sens derrière les mots, appréhender l'éducation à la laïcité et la citoyenneté.
- **Créer un événement :** planter un arbre de la laïcité, animation autour telles qu'un tournoi de sport, une représentation de la section chorale...
- La mise à disposition de personnes ressources pour vous aider à mettre en place et à animer des temps d'échanges sur la laïcité.

Faites-nous connaître vos actions pour que nous puissions les valoriser [citoyennete@laligue44.org](mailto:citoyennete@laligue44.org) ou 02 51 86 33 09



## FORMATIONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE



Parmi les mesures prises par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, figure une disposition consistant à mettre en œuvre des actions afin de réaffirmer la laïcité. L'Etat promeut, en la matière, la mise en place de formations. Elles doivent permettre aux acteurs de l'action publique, techniciens, élus ou bénévoles, d'acquiescer les notions nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la loi.

- Comment le principe de Laïcité permet de garantir à toutes et tous de vivre ensemble ?
- Quelles réponses fournir à vos agents, à vos salariés, à vos bénévoles ? Quel comportement doivent-ils adopter face à des situations inconnues ou délicates, tout en respectant le cadre légal ?

Formés, habilités par l'Etat, nous vous proposons un programme de formation destiné aux élus, salariés et bénévoles de votre structure, commune ou établissement. Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la DRDJSCS,

elle est donc gratuite pour votre structure. Seuls restent à charge les déplacements et repas.

DATES ET LIEUX DES FORMATIONS GRATUITES : Pour plus de renseignements : 02 51 86 33 10 [formation@laligue44.org](mailto:formation@laligue44.org)

## SEMAINES D'ÉDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

Participez aux Semaines d'Éducation Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations



Agissons ensemble, auprès de toutes et tous, jeunes et adultes, professionnel.le.s ou non, pour lutter contre les représentations, les préjugés et faire appliquer le droit pour toutes et tous.

Poursuivons notre action éducative en rappelant que traiter différemment des personnes selon leur origine, religions, sexe et l'âge, réels ou supposés, est un délit.

En tant qu'association de proximité, vous êtes l'un des premiers vecteurs éducatifs : participez en mettant en place des actions débats, temps de sensibilisation auprès des enfants, en signant la charte de la diversité, en mettant en place **Cinéтик Scolaire** (ciné-débat sur le temps scolaire)...

La fédération vous accompagne (formation, prêt de matériel - de type exposition, malle d'ouvrages - mise en lien avec des associations ressources pour organiser des cafés citoyens, ciné débats ou spectacle sur la thématique), et communique sur votre action.

**Pour participer, n'hésitez pas à revenir vers votre référent.e de secteur.**

- Hortense Vollaire : [hvollaire@laligue44.org](mailto:hvollaire@laligue44.org) 02 51 86 33 22
- Anna Faou : [afaou@laligue44.org](mailto:afaou@laligue44.org) 02 51 86 13 91
- Damien Tessier : [dtessier@laligue44.org](mailto:dtessier@laligue44.org) 02 51 86 33 25
- Louise Bougot : [lbougot@laligue44.org](mailto:lbougot@laligue44.org) 02 72 00 42 66
- Sarah El Sayed : [selsayed@laligue44.org](mailto:selsayed@laligue44.org) 02 72 00 42 64

## LIRE ET FAIRE LIRE



Lire et faire lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, collèges, bibliothèques...).

Cette action mobilise des personnes de plus 50 ans qui s'impliquent bénévolement pour animer des ateliers hebdomadaires avec des groupes de 2 à 6 enfants maximum afin de leur transmettre le plaisir de la lecture. Forte de son réseau associatif, La Ligue de l'enseignement - FAL 44 s'appuie sur les amicales laïques et associations affiliées sur tout le département de la Loire Atlantique, véritables intermédiaires dans la mise en place locale du dispositif.

L'enjeu est de faire vivre localement une démarche d'éducation populaire autour de la lecture, en réunissant amicales laïques ou associations affiliées, structures éducatives et habitant-es autour d'une action commune. L'action doit permettre à l'enfant de voir régulièrement autour de lui des adultes prendre du plaisir à lire afin de lui transmettre l'envie de lire. Prendre un livre tout seul est un moyen d'ouverture sur le monde, de développer son imaginaire, son vocabulaire, et de favoriser la réussite scolaire. La Ligue de l'enseignement - FAL44 coordonne l'opération pour les établissements publics.

Contactez Hortense Vollaire : [hvollaire@laligue44.org](mailto:hvollaire@laligue44.org) 02 51 86 33 22 <https://www.lireetfairelire.org>

# CINÉTIK

LE CINÉ DÉBAT PROCHE DE CHEZ TOI

## Une programmation commune

Chaque année, 3 films sont choisis collectivement par les amicales ou associations du collectif :

- Un film sur la santé
- Un film sur les discriminations
- Un film sur des questions sociétales.

Les amicales ou associations sont libres de programmer un, deux ou trois des films choisis.

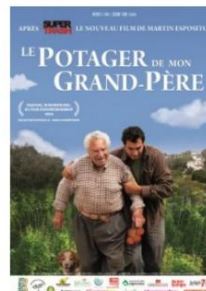
Elles peuvent également s'associer avec d'autres associations ou amicales de leur territoire afin de mutualiser l'organisation et ainsi programmer ensemble les films.

Construire des ciné débats avec le collectif c'est :

- Une sélection de films à votre disposition
- Un accompagnement à la mise en place du débat
- Des pistes pour les personnes intervenantes
- Des supports à disposition
- Des facilités pour obtenir les droits de diffusion à des tarifs avantageux

## Des temps d'échanges et de formation

Chaque année, les bénévoles se rassemblent pendant une journée. Ils.elles sont accompagnés.e.s par une personne professionnelle pour décortiquer un des films programmés



### Films 2022-2023

*Le Potager de mon Grand-Père* (2016)

Réalisé par Michel Ocelot

*L'événement* (2021)

Réalisé par Audrey Diwan,

*Petite Fille* (2019)

Réalisé par Sébastien Lifshitz



# VOTRE ACCOMPAGNEMENT UFOLEP 44

**Gérer** les inscriptions en ligne pour l'organisation d'un évènement ou d'une formation.

<https://inscriptions.ufolep.org>

**Outils de communication** à personnaliser pour la création de vos supports de communication

<http://creation.ufolep.org/>

**Emprunter** du matériel pour vos manifestations sportives.

Banderoles, flammes, gobelets, assiettes, poubelles de tri sélectif, arche gonflable, sono, thermos, etc.

<https://www.ufolep44.com/vie-associative/emprunter-du-materiel>



La pratique sportive constitue un facteur incontournable de la cohésion sociale. Pourtant, il arrive que sur les terrains de sport, ou lors de spectacles sportifs, des phénomènes d'incivilité ou des actes de violence viennent ternir ces moments de convivialité.

Ces actes d'incivilité sont susceptibles d'engendrer la démobilité des bénévoles, l'affaiblissement des valeurs humanistes et le délitement des relations sociales dans le champ du sport.



## ❖ Encadrement des activités UFOLEP

- Créneaux enfants **42,50 €** de l'heure.
- Créneaux adultes **45,50 €** de l'heure.
- Majoration en dehors des créneaux habituels (vacances scolaires, autres jours etc.) + **4 €**.

## ❖ Stage Savoir Rouler à Vélo

- Stage de Savoir Rouler à Vélo pour 12 participant.es **790 €** comprend : la préparation, l'encadrement, le matériel et l'assurance
- Cycle de Savoir Rouler à Vélo en milieu scolaire **1550€** par groupe classe.



## ❖ Formation PSC1 à partir de 10 ans

- ❖ **47 €** pour les licencié.es UFOLEP : formation d'une demi-journée
  - ❖ **65 €** pour les non-licencié.es : formation d'une journée complète
  - ❖ **450 €** la formation organisée sur demande dans votre association affiliée à l'UFOLEP, 10 personnes maximum (au moins 6 licencié.es UFOLEP) et **650 €** pour toute autre structure.
- D'autres formations et temps de sensibilisation au secourisme sont possibles sur demande.

N'hésitez pas à nous contacter : [ufolep44@laligue44.org](mailto:ufolep44@laligue44.org) pour vos demandes de devis !

# PROCÉDURE D’AFFILIATION ET D’ADHÉSION A L’USEP

1) L’ensemble des documents d’affiliation est adressé aux délégué.e.s de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d’école ou des sections USEP d’Amicale Laïque. Ces documents sont rassemblés dans un dossier qui comprend :

- la page d’informations sur l’association USEP et/ou l’amicale laïque (document recto/verso)
- le bon de commande des forfaits classes pour les enfants et des licences adultes (document recto/verso)
- la liste nominative des adultes qui adhèrent à l’USEP
- une page d’information pour l’adhésion des élèves
- la fiche diagnostic APAC Assurances (document recto/verso)

2) L’association USEP, ou bien la section USEP en lien avec l’Amicale Laïque concernée, complète les informations demandées.

3) L’association USEP ou la section USEP d’Amicale Laïque transmet son dossier (et en conserve une copie) aux délégué.e.s de secteur USEP ou à l’USEP 44.

4) Les délégué.e.s de secteur USEP ou l’USEP 44 vérifient, rectifient, complètent si besoin les informations puis transmettent l’ensemble des dossiers au comité départemental **avant le 21 octobre 2023**.

5) Le comité départemental USEP saisit les données en ligne sur Affiligue et transmet les appels à cotisation aux associations.

Les licences parviendront aux associations ou sections USEP d’Amicale Laïque par l’intermédiaire de leurs délégué.e.s de secteur par courrier ou en main propre.

Pour nous contacter : 02.51.86.33.26 – [affi.usep44@laligue44.org](mailto:affi.usep44@laligue44.org)



## ❑ ACTION SOCIALE - 010000

- ❑ Action d'insertion - 010100
  - ❑ Insertion professionnelle - 010101
- ❑ Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés - 010300
- ❑ Gestion d'établissement médicaux-sociaux - 010400
  - ❑ Etablissement d'éducation spécialisée pour enfants - 010401
  - ❑ Etablissement pour adultes en situation de handicap - 010402
- ❑ Gestion de centres sociaux / Espaces de vie sociale - 010500
- ❑ Lutte contre la grande précarité et l'exclusion - 010600
- ❑ Personnes en situation de handicap - 010700
- ❑ Petite enfance - 010800
  - ❑ Haltes-garderies - crèches - 010801
- ❑ Prévention spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse - 010900
  - ❑ Actions prévention jeunes - 010901
  - ❑ Centres éducatifs renforcés - 010902
- ❑ Prévention santé, médiation - 010200
  - ❑ Médiation animale - 010201
- ❑ Service aux personnes âgées - 011000

## ❑ ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - 020000

- ❑ Accompagnement à la scolarité - 020100
- ❑ Animation périscolaire (animation hors écoles pendant les semaines d'école) - 020200
- ❑ Dispositifs relais - 020300
- ❑ Education à la citoyenneté - 020400
- ❑ Médias scolaires - 020500
- ❑ Organisation de séjours scolaires - 020600
  - ❑ Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'à 4 jours et 3 nuits) - 020601
- ❑ Restauration scolaire - 020700

## ❑ CULTURE - 030000

- ❑ Gestion d'équipement culturel (salle, SMAC...) - 030100
  - ❑ Gestion salle de concert - 030101
  - ❑ Gestion salle de spectacle - 030102
  - ❑ Gestion salle de cinéma - 030103
- ❑ Organisation d'événements (fêtes, bals) - 030200
- ❑ Cinéma - 030300
  - ❑ Cinéma - Diffusion - 030301
  - ❑ Cinéma - Médiation - 030302
  - ❑ Education à l'image - 030303
- ❑ Danse (régionale, folklorique...) - 030400
  - ❑ Danses urbaines - 030401
  - ❑ Danses de salon - 030402
  - ❑ Danses traditionnelles - 030403
  - ❑ Danses classiques - 030404
  - ❑ Danses modernes - 030405
  - ❑ Eveil à la danse - 030406
  - ❑ Initiation à la danse - 030407
- ❑ Pratique et éducation musicale - 030500
  - ❑ Musique traditionnelle - 030501
  - ❑ Musique acoustique - 030502
  - ❑ Cours de musique / école de musique - 030503

- ❑ Cours de solfège - 030504
- ❑ Chant choral - 030505
- ❑ Guitare - 030506
- ❑ Accordéon - 030507
- ❑ Piano - 030508

## ❑ Image (vidéo, photo) - 030600

- ❑ Vidéo - 030601
- ❑ Photographie - 030602

## ❑ Livres, littérature, écriture, oralité - 030700

- ❑ Pratiques éducatives (livre, lecture, écriture) - 030701
- ❑ Edition - 030702
- ❑ Expression orale (joutes verbales, éloquence...) - 030703
- ❑ Livre, lecture, écriture - Diffusion - 030704
- ❑ Livre, lecture, écriture - Médiation - 030705
- ❑ Technique du livre - 030706
- ❑ Calligraphie - 030707
- ❑ Métier de l'imprimerie - 030708
- ❑ Bande dessinée - 030709
- ❑ Atelier d'écriture - 030710
- ❑ Poésie - 030711
- ❑ Bibliothèque - 030712

## ❑ Organisation de festivals - 030800

- ❑ Festival de cinéma et image - 030801
- ❑ Festival de musique - 030802
- ❑ Festival de théâtre - 030803
- ❑ Autre festival - 030804

## ❑ Patrimoine - 030900

- ❑ Promotion, valorisation du patrimoine - 030901
- ❑ Chantiers de rénovation - 030902

## ❑ Peinture, sculpture, arts plastiques - 031000

- ❑ Expositions - 031001
- ❑ Forme et couleur - 031002
- ❑ Atelier d'art - 031003
- ❑ Arts plastiques - 031004
- ❑ Scrapbooking - 031005
- ❑ Peinture - 031006
- ❑ Poterie - 031007

## ❑ Spectacle vivant (théâtre, art du cirque) - 031100

- ❑ Spectacle Vivant : Médiation - 031101
- ❑ Spectacle Vivant : Diffusion - 031102
- ❑ Education artistique - 031103
- ❑ Théâtre - 031104

## ❑ COMMUNICATION / NUMERIQUE - 040000

### ❑ Education à l'image et aux médias - 040100

- ❑ Radio - 040101
- ❑ Télévision - 040102
- ❑ Presse écrite - 040103
- ❑ Presse électronique - 040104

### ❑ Médias - 040200

- ❑ Edition - 040201
- ❑ Radio associative - 040202

### ❑ Numérique et éducation au numérique - 040300

- ❑ Informatique - 040301

## ❑ DEFENSE D'UNE CAUSE - 050000

### ❑ Association de représentation (anciens élèves, étudiants...) - 050100

- ❑ Bureau des associations - 050101

- Association de services aux étudiants - 050102
- Représentation des étudiants - 050103
- Association d'anciens - 050104
- Cercles de réflexion, (cerce de réflexion, université populaires...) - 050200**
  - Cercle condorcet - 050201
  - Conférences – débats - 050202
  - Université populaire - 050203
  - Groupe d'étude ou de recherche - 050204
  - Promotion des valeurs de la Ligue - 050205
  - Engagement militant - question de société - 050206
- Défense des droits humains - 050300**
  - Droits de l'Enfant - 050301
- Lutte contre le racisme et les discriminations - 050400**
  - Lutte contre le sexisme - 050401
  - Lutte contre l'homophobie - 050402
  - Lutte contre les discriminations liées aux handicaps - 050403
  - Lutte contre les discriminations religieuses - 050404
  - Lutte contre le racisme et la xénophobie - 050405
- Lutte pour la cause animale - 050500**
  - Défense des animaux - 050501
  - Médiation animale - 050502
- Jeux de sociétés - 080401**
- Jeux de cartes - 080402
- Jeux ludiques - 080403
- Ludothèque - 080404
- Langues étrangères - 080500**
  - Anglais - 080501
  - Espagnol - 080502
  - Italien - 080503
  - Japonais - 080504
  - Chinois - 080505
  - Allemand - 080506
  - Breton - 080507
  - Langues régionales - 080599
- Loisirs créatifs et décoratifs - 080600**
  - Mode - 080601
  - Art Floral - 080602
  - Travaux manuels - 080603
  - Patchwork - 080604
  - Broderie - 080605
  - Couture - 080606
  - Tapisserie - 080607
  - Décoration - 080608
  - Jardinage - 080609
- ENVIRONNEMENT ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE - 060000**
  - Ecologie, consommation durable, jardins partagés - 060100**
    - Tri des déchets, économie d'énergie - 060101
  - Education à l'environnement et au développement durable - 060200**
    - Chantiers environnement - 060201
- FORMATION - 070000**
  - Echanges de savoirs - 070100**
    - Réseau d'échanges et de savoirs - 070101
    - Echanges intergénérationnelles - 070102
  - Formation aux métiers de l'animation et à l'animation volontaire - 070200**
    - Formation BAFA – BAFD - 070201
    - BP JEPS - 070202
    - Formation aux métiers de l'animation - 070203
  - DEFA DEJEPS - 070204**
  - Formation des bénévoles - 070300**
  - Formation linguistique (Français langue étrangère, alphabétisation...) - 070400**
    - Illettrisme - 070401
    - Alphabétisation - 070402
  - Formation professionnelle - 070500**
    - Formation professionnelle sport - 070501
- LOISIRS - 080000**
  - Activités de détente (zen, massage...) - 080100**
    - Relaxation - 080101
  - Arts de la table - 080200**
    - Cuisine - 080201
    - Oenologie - 080202
    - Gastronomie - 080203
  - Culture scientifique - 080300**
    - Astronomie - 080301
    - Atelier scientifique - 080302
  - Jeux - 080400**
- LOISIRS EDUCATIFS/VACANCES - 090000**
  - Accueil collectif de mineurs et animations (pendant les vacances) - 090100**
    - Organisation d'accueils de loisirs (CLSH) - 090101
  - Excursions - 090200**
  - Organisation de séjours - 090300**
    - Organisation de séjours - 090301
    - Organisation de vacances pour familles - 090302
    - Accueil personnes en situation de Handicap - 090303
- SOLIDARITE INTERNATIONALE ET EUROPE - 100000**
  - Citoyenneté européenne - 100100**
    - Echanges franco-allemands - 100101
    - Activités européennes - Programmes de coopération - 100102
    - Activités européennes - Fonds structurels - 100103
  - Commerce équitable - 100200**
  - Echanges interculturels, chantiers internationaux, accueil d'étudiants étrangers - 100300**
    - Chantiers internationaux - 100301
  - Education à la solidarité internationale - 100400**
    - Actions de solidarité nord-sud - 100401
  - Tourisme solidaire - 100500**
- AUTRES - 990000**
  - Autres (la structure n'a pas d'activités identifiées dans cette liste) - 990100**
  - Activités statutaires - 990200**



# LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 EN QUELQUES MOTS

## NOTRE IDENTITÉ



Une fédération  
d'associations, de collectivités  
et d'établissements scolaires

**426** SUR LE DÉPARTEMENT



Un mouvement  
d'éducation populaire

**42 239** ADHÉRENT-ES



Un partenaire de  
l'école publique

**+15 000** ÉLÈVES SENSIBILISÉ-ES



Une actrice de l'économie  
sociale et solidaire

**56** ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

## NOS VALEURS ET PRINCIPES

« L'éducation est  
notre grande  
cause. »

« La laïcité est notre  
grand combat. »

« La démocratie est  
l'idéal de la Ligue. »

« S'engager à la Ligue, c'est créer un lien entre  
des actes à la mesure de chacun-e et des  
combats à l'échelle de l'humanité. »

*Déclaration du congrès de la Ligue de l'enseignement du 25 juin 2016, à Strasbourg*

## NOS CHAMPS D'ACTION



ÉDUCATION



FORMATION



JEUNESSES



CITOYENNETÉ



LOISIRS  
ÉDUCATIFS



INCLUSION  
SOCIALE



VIE  
ASSOCIATIVE



SPORT

## NOS IMPLANTATIONS



Le siège  
Nantes



Structures  
affiliées



Skatepark Le Hangar  
Nantes



Centre Le Soleil de Jade  
Préfailles



Centre Les Moussaillons  
Préfailles



Château de la Turmelière  
Liré - Crée d'Anjou (49)



FAL ÉDITIONS

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

FÉDÉRATION LOIRE-ATLANTIQUE • FAL 44

vacances passion  
Le coup de cœur!

vacances POUR TOUS

Guid'Asso  
Réseau national d'appui

ASSOCIATION  
Junior

Réseau National des Juniors Associations

le skatepark  
hangar  
NANTES

FÉDÉRATION  
LOIRE-ATLANTIQUE • FAL 44

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Service affiliations :

Ligue de l'enseignement - FAL 44 et UFOLEP 44

Contact : 02 51 86 33 34 ou 02 51 86 33 09

[affiliations@laligue44.org](mailto:affiliations@laligue44.org)